



INSTITUT SUISSE DE POLICE
ISTITUTO SVIZZERO DI POLIZIA
SWISS POLICE INSTITUTE
SCHWEIZERISCHES POLIZEI-INSTITUT

CGF 2020 – Assistant·e·s de sécurité publique

Rapport d'évaluation sur la conception,
l'introduction et la mise en place d'un système
de certification uniforme dans toute la Suisse

Mai 2019

Auteur : Anojen Kanagasingam

Membre de la Commission de certification (assurance qualité)

Institut Suisse de Police

Avenue du Vignoble 3

CH-2000 Neuchâtel

Tél. 032 723 81 00

www.institut-police.ch

www.edupolice.ch

isp@ne.ch

Table des matières

0	Résumé.....	2
1	Introduction	3
2	Le système de certification modulaire.....	4
2.1	Lancement.....	4
2.2	Principe de modularité	4
2.3	Commission de certification	5
2.4	Conception des examens	6
2.5	Expert·e·s	7
2.6	Assurance qualité	7
3	Examens de modules ASP	10
3.1	Évaluation.....	11
3.2	Recommandations / mesures concrètes	11
4	Plateforme d'apprentissage numérique « Konvink »	14
4.1	Constitution de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique « Protection d'ambassade et d'ouvrage »	14
4.2	Concept didactique	15
4.3	Intégration dans la formation.....	16
4.4	Évaluation.....	17
4.5	Perspectives et demande	18
5	Reconnaissance des équivalences	19
6	Finances	20
6.1	Aperçu des dépenses liées au projet	20
6.2	Modèle tarifaire de l'ISP.....	20
7	Bilan	21
8	Perspectives / prochaines étapes.....	22
9	Annexes	23
10	Abréviations	23

0 Résumé

L'obtention du certificat de l'Institut Suisse de Police (ISP), qui confère à toute personne, par l'entremise de l'organe responsable des examens (CCPCS, SCPVS, FSFP et ISP)¹, le titre reconnu à l'échelle nationale d'« assistant-e de sécurité publique », s'inscrit dans un système de certification modulaire (examens de modules).

Les compétences décrites dans les champs d'action et celles acquises dans la pratique professionnelle ont, pour la première fois, fait l'objet d'examens de modules uniformes, harmonisés et standardisés dans toute la Suisse. Au cours de l'année pilote, des enseignements aussi importants qu'instructifs ont pu être collectés.

Ainsi, les points positifs suivants ont pu être mis en évidence :

- degré de complexité des examens adapté (réaliste) ;
- méthodes de questionnement variées au sein d'un même examen ;
- contrôle approfondi (écrit, oral, pratique) des compétences (théoriques et pratiques) ;
- instructrices, instructeurs et expert-e-s hautement qualifié-e-s (compétence professionnelle affirmée) ;
- temps à disposition (largement) suffisant ;
- contenus des examens axés sur les compétences et l'action (proches de la réalité professionnelle) ;
- compétences transversales et sociales (loyauté, solidarité, serviabilité, atmosphère positive, climat favorable à l'apprentissage, entraide) valorisées au sein de la classe.

Cependant, les limites ou points faibles suivants ont également été relevés dans divers domaines :

- manque de cohérence entre le contenu de la formation et le contenu des examens ;
- fixation et communication de la date des examens au dernier moment ;
- temps d'attente parfois long entre chaque examen ;
- redondance entre les examens internes aux corps de police et les examens nationaux, ce qui suscite l'incompréhension et des interrogations en raison des différentes conditions de réussite des examens ;
- Police militaire : traductions lacunaires et insatisfaisantes des questions d'examens, ce qui rend la compréhension difficile ;
- absence de questions en italien.

¹ cf. chapitre 2.3 « Commission de certification ».

1 Introduction

Les assistant-e-s de sécurité publique (ASP) sont rattaché-e-s aux corps de police et aux collectivités publiques. Employé-e-s par la Confédération, un canton, une ville ou une commune, ils et elles disposent de compétences souveraines (et policières), exercent leurs fonctions suivant les besoins des services et collaborent étroitement avec les policières et policiers ainsi que d'autres personnes issues d'organisations de sécurité et de protection en les secondant lors d'engagements ou dans des situations de crise.

Au vu du grand nombre de responsabilités et de compétences attribuées aux ASP, il est évident que le terme « assistant-e de sécurité » est réducteur et ne correspond pas complètement au profil de la profession. Bien que les ASP disposent d'une formation courte, de compétences limitées et d'un champ d'activité restreint par rapport aux policières et policiers, leur quotidien et leurs tâches n'en sont pas moins complexes. Il n'est pas rare que les ASP soient les premières personnes à intervenir sur le terrain, ce qui est souvent décisif pour la réussite ou l'échec d'un engagement. Si la population ne fait souvent aucune distinction entre policière et policier et ASP, elle attend dans tous les cas un travail d'une qualité irréprochable.

Dans ce contexte, il est d'autant plus étonnant de constater que, jusqu'à l'année 2018, la formation et le contrôle des capacités des ASP en Suisse étaient spécifiques à chaque corps de police et décentralisés. Cela a, par conséquent, créé de grandes disparités en matière d'exigences, de compétences et de méthodes de travail au sein des régions et des concordats.

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) ont confié à l'Institut Suisse de Police (ISP) la mission de créer, sur le plan national, une évaluation uniforme, harmonisée et standardisée des compétences des ASP, décrites dans les champs d'action et compétences acquises dans la pratique professionnelle. En collaboration avec les responsables de formation, l'ISP a ainsi conçu et organisé, pour la première fois, des examens de modules sur différents sites dans toute la Suisse.

Le présent rapport propose une analyse et une évaluation de l'année pilote (de juillet 2018 à juillet 2019), et regroupe les principales informations et conclusions relatives à la conception, la planification, l'organisation et le déroulement de ces examens de modules. En outre, il met en évidence les premiers enseignements tirés de cette année pilote et les recommandations émises en vue d'éventuelles optimisations.

2 Le système de certification modulaire

2.1 Lancement

L'élaboration d'un système de certification uniforme pour les ASP a démarré le 8 décembre 2017 à Berne, à l'occasion d'un atelier de lancement. Sous la direction de l'ISP, 63 représentant·e·s nommé·e·s par les corps de police, toutes spécialisations confondues, se sont réuni·e·s pour jeter les bases de la conception des examens et définir les règles de leur collaboration.

Les objectifs de cet atelier étaient les suivants :

- définir le rôle de chacun·e dans la conception des examens ;
- élaborer des questions d'examens harmonisées par domaine et par module suivant un schéma uniforme et standardisé.

Les responsables de modules, qui doivent tenir compte de plusieurs langues et corps de police, l'ont bien compris : malgré des différences parfois importantes, que ce soit au niveau linguistique ou didactique, il est crucial d'entretenir des échanges constructifs pour obtenir un résultat probant.

Lors de deux ateliers, en avril et juin 2018, la préparation des questions d'examens s'est poursuivie et achevée. Elles ont ainsi pu être soumises à l'assurance qualité.

2.2 Principe de modularité

Le système de certification modulaire « ASP » est composé, à l'heure actuelle, d'un module de base et de dix modules de spécialisation (cf. figure 1). Des contenus didactiques propres à chaque corps de police sont insérés en amont ou en aval de ces modules, mais ne sont pas inclus dans la certification.

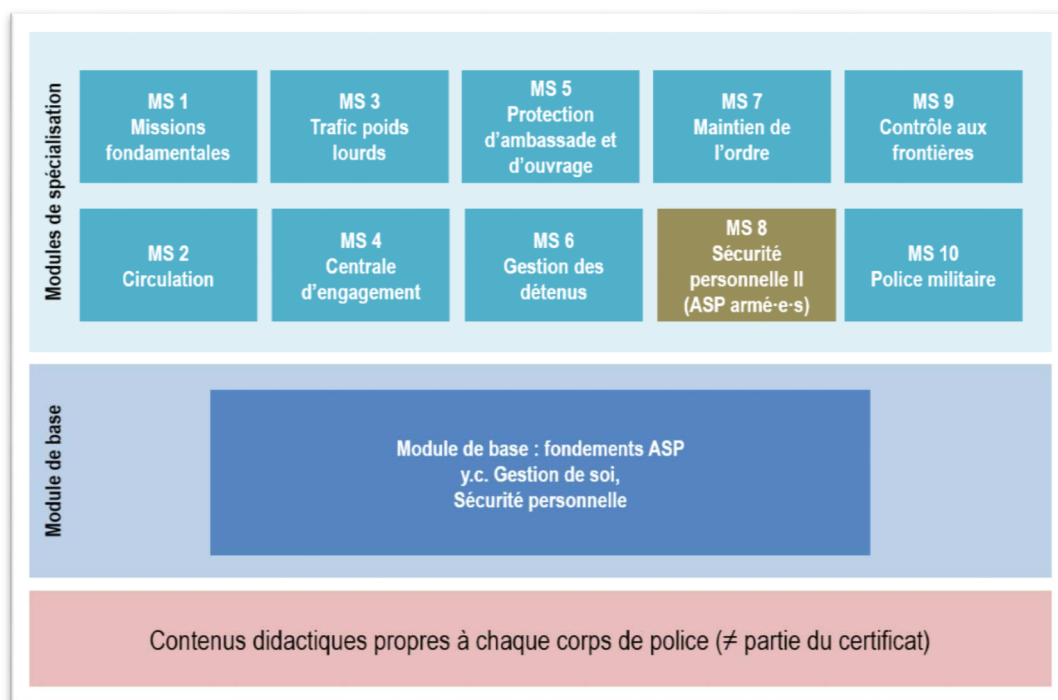


Figure 1 : Système de certification modulaire « ASP »

Les contenus des examens et des questions correspondant à chaque module ont été créés et définis à l'occasion des divers ateliers avec les responsables de formation. Si l'ISP, en tant que représentant de l'organe responsable, émet des recommandations contraignantes sur l'élaboration des examens et fixe des lignes directrices, il n'a cependant aucune influence sur les structures et les contenus de la formation des corps de police ou des centres régionaux de formation (CRF). Ainsi, une certaine liberté est garantie et les besoins propres à chaque corps peuvent être pris en considération.

Pour obtenir le certificat ISP, les candidat·e·s doivent justifier de la réussite du module de base ainsi que d'au moins un module de spécialisation (règle du 1+1 ; cf. figure 2).

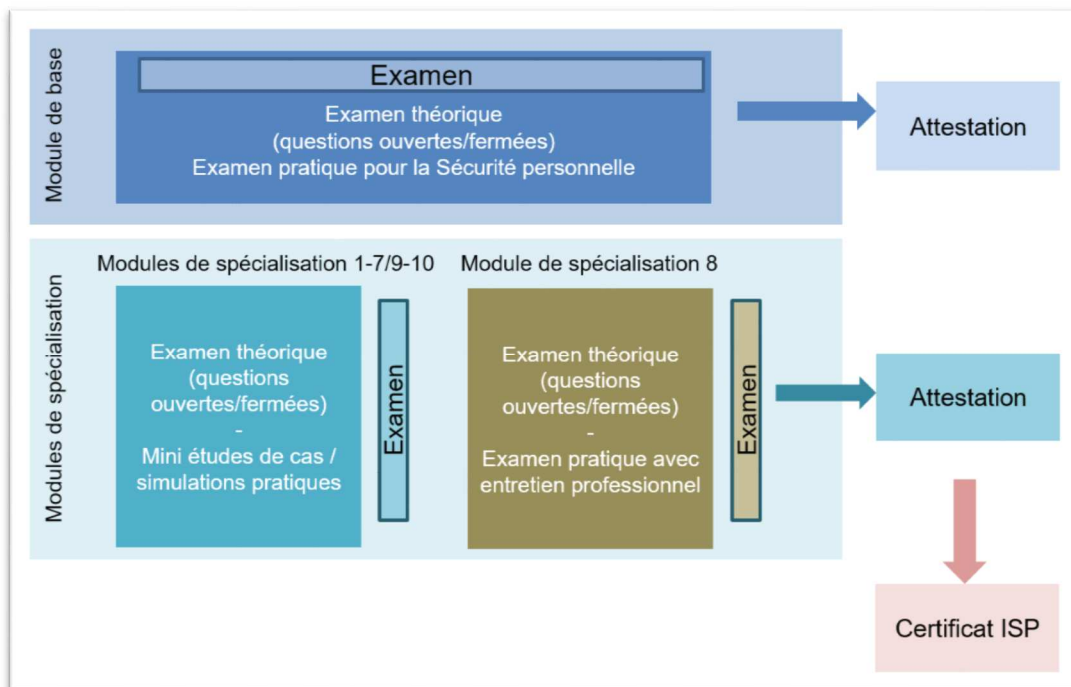


Figure 2 : Obtention du certificat ISP

Alors que le module de base comprend un examen écrit, un examen oral et un examen pratique, les modules de spécialisation sont composés d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale et/ou pratique.

Une fois le certificat ISP obtenu, les candidat·e·s peuvent effectuer d'autres modules, conformément au « principe de modularité ». Toutefois, si aucun certificat supplémentaire n'est alors délivré, des attestations de réussite écrites sont remises (semblables à l'attestation de participation à un cours).

2.3 Commission de certification

Les examens de modules sont supervisés par l'organe responsable, constitué des organisations suivantes :

- Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse (CCPCS)
- Société des Chefs des Polices des Villes de Suisse (SCPVS)
- Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP)
- Institut Suisse de Police (ISP)

Ces quatre organisations sont représentées par un·e membre de la Commission paritaire, qui est l'organe stratégique pour les examens de certification « ASP ». Celle-ci est notamment

responsable de l'exécution du règlement d'examen et du guide méthodologique correspondant.

La Commission de certification intervient en outre en tant qu'organe opérationnel, en garantissant le déroulement réglementaire et légal des examens de modules. Elle est divisée en cinq branches (cf. figure 3) et présidée par Stefan Aegerter.

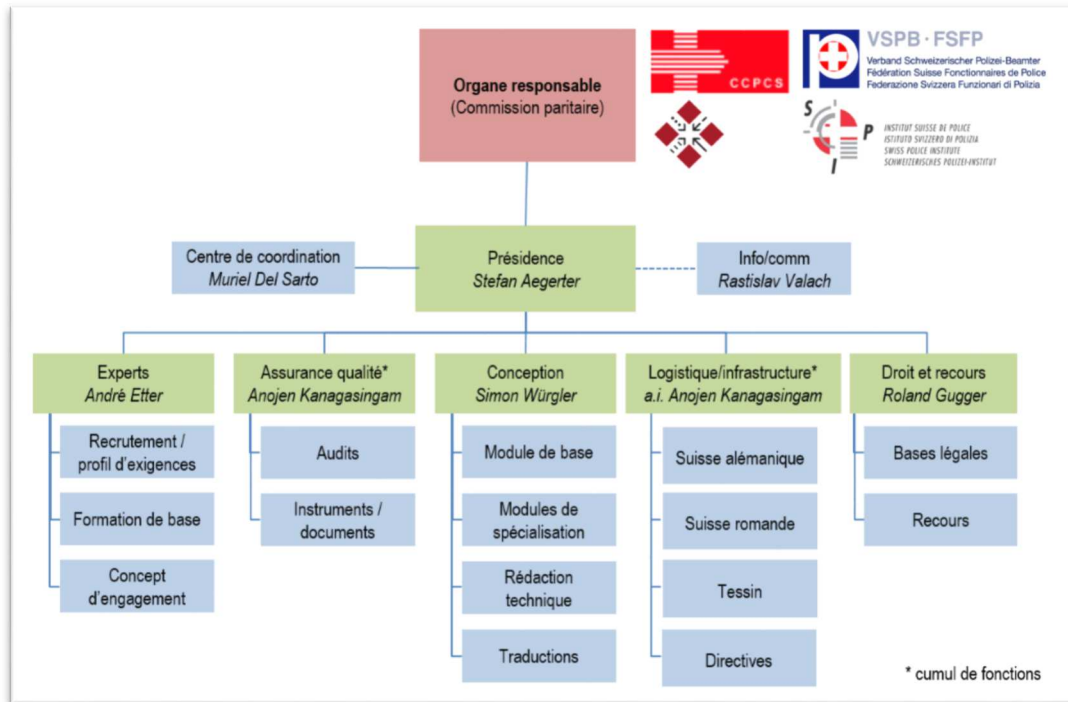


Figure 3 : Commission de certification

2.4 Conception des examens

Le domaine Conception (des examens) englobe le développement des questions d'examens. Les principales tâches des conceptrices et concepteurs d'examens consistent à éditer, enrichir, adapter et corriger les questions d'examens de la façon la plus autonome possible. Cette autonomie est garantie par un outil numérique facile d'utilisation (convivial) et pratique. L'ISP est chargé de la validation des questions.

En vue de discuter des enseignements tirés de l'année pilote qui s'achèvera fin juin 2019, un nouvel atelier de conception aura lieu en juillet 2019. Avec le concours des directions des examens, cet atelier devra permettre de faire ressortir, par le biais d'une rétrospective et d'un bilan, les éléments clés ainsi que les principales leçons tirées et de poursuivre, sur cette base, la conception des questions d'examens.

La recherche d'un outil numérique et uniforme permettant d'assurer la gestion des questions d'examens n'a, pour l'heure, donné aucun résultat (exploitable). Certes, le logiciel « Microsoft Excel » est efficace pour ce qui est de la conception des questions d'examens et facilite relativement la préparation des examens au moyen d'un modèle, mais il ne constitue pas, sur le long terme, une solution satisfaisante et durable. L'objectif sur ce point est le suivant : présenter, d'ici le prochain atelier, une solution pertinente, durable et ciblée afin que les groupes de conception des examens de modules puissent disposer d'un outil leur permettant de travailler plus efficacement.

2.5 Expert-e-s

Depuis le début de l'année pilote, les expert-e-s aux examens bénéficient du soutien des directions des examens afin d'assurer un engagement optimal. En fonction des possibilités et des disponibilités, cette fonction sera remplie à l'avenir par des instructrices et instructeurs expérimenté-e-s de l'ISP.

L'audit réalisé à l'occasion de visites d'examens dans les divers CRF et les échanges avec les expert-e-s ont souligné une tendance manifeste concernant les examens oraux : associé à l'absence de savoir-faire en matière d'organisation d'un examen oral de qualité (technique d'entretien, flexibilité/capacité d'adaptation au niveau de l'interlocutrice ou de l'interlocuteur, etc.), le manque d'expérience entraîne automatiquement une sollicitation excessive. Ainsi, tout doit être mis en œuvre pour que les expert-e-s puissent acquérir ces connaissances en suivant un cours de base (similaire à l'Examen professionnel/Examen professionnel supérieur).

En vue de la prochaine session d'examens au sein du CRF d'Ittigen (Pol cant BE), une journée de formation destinée aux instructrices et instructeurs ainsi qu'aux expert-e-s qui interviennent dans le module de spécialisation 5 (Protection d'ambassade et d'ouvrage) est déjà prévue fin juin 2019. D'une part, elle présentera les possibilités d'intégration didactique qu'offre la plateforme d'apprentissage « Konvink » pour la formation en présentiel et, d'autre part, elle fournira aux expert-e-s une introduction à la méthodologie de l'examen oral.

Ensuite, il s'agira premièrement de définir le réseau ou « pool » d'expert-e-s disponibles (dans toute la Suisse par région/concordat). Il sera pour cela nécessaire de créer un profil du poste pour établir des critères de qualité et aider les responsables dans le cadre du recrutement et de la sélection des expert-e-s. À ce sujet, il a clairement été recommandé à la CCPCS de déterminer, via des sondages auprès des différents corps de police, à quel moment précis l'intervention d'expert-e-s serait judicieuse dans les examens de modules ASP, afin de pouvoir constituer un « pool d'expert-e-s ASP ».

Deuxièmement, il s'agira de proposer et d'organiser, en fonction de la taille du pool et par région linguistique, un cours de base pour les expert-e-s qui interviendront dans les examens de modules ASP. Ce cours devra être semblable aux cours de base dispensés aux expert-e-s à l'Examen professionnel et à l'Examen professionnel supérieur et être reconnu comme un cours ISP à part entière (formation continue officielle).

Troisièmement, les expert-e-s devront intervenir dans les différents cantons d'une même région linguistique, afin de garantir le plus haut degré d'objectivité, de neutralité et de professionnalisme, mais aussi pour favoriser les échanges interrégionaux et créer une synergie. En partant de l'idée qu'un système de certification uniforme sera entretemps établi, ceci ne devrait pas représenter un défi insurmontable.

2.6 Assurance qualité

L'assurance qualité (AQ) prise en charge par l'ISP lors de l'élaboration des questions d'examens « se limite » exclusivement à la méthodologie. Cela repose notamment sur la participation de spécialistes et d'expert-e-s compétent-e-s dans les groupes de conception des examens de modules ainsi que sur la coopération de la personne responsable de l'AQ au sein de la Commission de certification, qui a conscience qu'elle ne doit procéder qu'à un contrôle sur la forme, puisqu'elle ne possède aucune expérience dans le domaine policier.

En principe, les responsables de formation sont libres d'établir des priorités thématiques lors de la préparation des différentes épreuves (écrites, pratiques et orales). Les seules conditions imposées par l'ISP portent sur le nombre de questions et le degré de complexité (faible/élevé).

L'AQ sur la méthodologie consiste en un contrôle des aspects suivants :

- le degré de complexité (faible/élevé)
- la méthode (question ouverte/fermée)
- le type de question (choix unique, choix multiple, correspondance, classement, mini étude de cas, simulation pratique)
- le mode d'évaluation (total des points attribués différent en fonction du degré de complexité et de la méthode)
- le temps à disposition
- l'exhaustivité
- l'affichage/la mise en page
- l'exactitude linguistique (style, orthographe, grammaire)
- la cohérence

Le même protocole est suivi à chaque fois :

1. Se faire une idée d'ensemble du concept d'examen (conformité des compétences opérationnelles avec les contenus des examens), de la méthodologie de l'examen et des documents fondateurs (règlement d'examen/guide méthodologique).
2. Parcourir tous les énoncés de l'examen en gardant à l'esprit les critères précités.
3. Contrôler la justesse de la méthodologie, des contenus et de la langue (cf. critères précités).
4. Identifier les erreurs systématiques.
5. Rédiger un feedback (compte rendu) sur les différents énoncés (impression générale, commentaires constructifs et détaillés avec recommandations).

Il y a lieu de préciser que l'AQ sur la méthodologie a fait ses preuves. Les feedback ont reçu un accueil très favorable auprès des responsables et les adaptations, corrections et modifications proposées ont pu être introduites sans problème.

Malgré une collaboration majoritairement fructueuse avec les groupes de conception des examens de modules ainsi que l'établissement de normes de qualité exigeantes, il reste néanmoins certaines questions en suspens et des possibilités d'amélioration dans divers domaines :

- L'utilisation de fichiers Excel ainsi que de divers « points de stockage » (SharePoint partagé par Ectaveo et Pol cant BE) brouille la vue d'ensemble et complique grandement l'intégration de tous les membres des groupes dans le processus de révision (cf. chap. 2.4 « Conception des examens »).
- Le mode d'évaluation (attribution de points) des questions ouvertes est imprécis et laisse beaucoup (trop) de place à l'interprétation et à la subjectivité lors de la correction.
- Dans différents examens pratiques et oraux, seul un minimum de questions a été élaboré jusqu'à présent, ce qui ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux directions des examens pour la constitution de ceux-ci.
- La durée des modules, y.c. des examens de modules, est en partie trop longue par rapport au cursus/à la formation et aux contenus didactiques (les exigences imposées aux ASP ne doivent pas être aussi élevées ou plus élevées que celles imposées aux policières et policiers).
- Les enseignements qui ressortent des entretiens avec les responsables de modules sont les suivants : a) tous les sujets ne se prêtent pas forcément à un examen (purement) oral, contrairement à ce qui avait été prévu pour l'ensemble des modules de spécialisation, et b) tous les examens de modules ne peuvent pas être organisés dans un laps de temps limité.
- Cohérence entre la formation et les examens : bien que la CCPCS préfère clairement que les corps de police ou les CRF ne soient pas soumis aux exigences en matière de

formation, les responsables de modules ont de plus en plus besoin de normes de formation uniformes auxquelles se référer. À cela s'ajoute l'utilisation non systématique des moyens didactiques ISP par tous les corps de police ou CRF dans le cadre de la formation.

- Le règlement d'examen et le guide méthodologique n'ont pas été rigoureusement mis en œuvre ou respectés partout en ce qui concerne l'organisation de toutes les épreuves partielles requises (examens de tir) ainsi que l'utilisation du système de notation. L'établissement d'un document (fichier Excel) selon une notation uniforme et standardisée (champs obligatoires) devrait résoudre ce problème.

Le travail des groupes de conception des examens de modules, gage de la réussite de ce grand projet exigeant et ponctué de nombreux défis, mérite également d'être salué. En résumé, les points suivants, soulignant le travail fructueux, encourageant, ciblé et très constructif de ces groupes, peuvent être mis en évidence :

- créativité et flexibilité lorsque des compétences précises sont sollicitées
- cohérence et grande diversité des questions de test
- efficacité des équipes :
 - capacité à surmonter les barrières linguistiques (Romandie – Suisse alémanique – Tessin)
 - capacité à surmonter les défis techniques apparus au cours du projet
 - partage de valeurs fondamentales/vertus : prévenance, respect, acceptation, tolérance, ouverture d'esprit, patience et capacité à supporter la critique

3 Examens de modules ASP

Les corps de police ou CRF suivants ont organisé les premiers examens de modules ASP qui s'inscrivent dans le cadre de l'année pilote :

Corps de police, CRF	Nbre de candidat-e-s	Modules
Police cantonale bernoise, CRF Ittigen	10	<ul style="list-style-type: none"> • Module de base • Module de spécialisation 1 : Missions fondamentales • Module de spécialisation 2 : Circulation • Module de spécialisation 5 : Protection d'ambassade et d'ouvrage • Module de spécialisation 7 : Maintien de l'ordre • Module de spécialisation 8 : Sécurité personnelle II
Police cantonale Genève, CRF	10	<ul style="list-style-type: none"> • Module de base • Module de spécialisation 1 : Missions fondamentales
Police militaire, Lavey-les-Bains, Académie de police de Savatan	26	<ul style="list-style-type: none"> • Module de base • Module de spécialisation 8 : Sécurité personnelle II • Module de spécialisation 10 : Police militaire
Police cantonale de Zurich, Zürcher Polizeischule	16	<ul style="list-style-type: none"> • Module de base • Module de spécialisation 6 : Gestion des détenus

Alors que la collaboration avec la Police cantonale bernoise (pol cant BE) a été assurée dès le départ, l'engagement des trois autres corps de police ou CRF reste encore à confirmer, ceux-ci n'ayant décidé que très récemment de leur participation définitive. Il y a lieu ici de remercier les responsables de formation ainsi que les membres de la Commission de certification, dont la grande flexibilité a permis l'organisation de ces examens.

Les informations résumées ci-après sont toutes basées sur les évaluations que les candidat-e-s ont effectuées directement après avoir passé les examens de modules. Le sondage a été créé à l'aide de l'outil en ligne « SurveyMonkey ».

3.1 Évaluation

Force est donc de constater que les quatre sessions d'examens de modules ASP se sont globalement déroulées avec succès. Les échos des différentes personnes impliquées (direction des examens, expert-e-s, candidat-e-s et Commission de certification) sont en grande majorité favorables. Du point de vue de l'AQ, les aspects suivants se sont révélés particulièrement positifs :

- degré de complexité des examens adapté (réaliste)
- méthodes de questionnement variées au sein d'un même examen
- contrôle approfondi (écrit, oral, pratique) des compétences (théoriques et pratiques)
- instructrices, instructeurs et expert-e-s hautement qualifié-e-s (compétence professionnelle affirmée)
- temps à disposition (largement) suffisant
- contenus des examens axés sur les compétences et l'action (proches de la réalité professionnelle)
- compétences transversales et sociales (loyauté, solidarité, serviabilité, atmosphère positive, climat favorable à l'apprentissage, entraide) valorisées au sein de la classe

Comme la conception des examens de modules ASP n'en est encore qu'à ses balbutiements, les candidat-e-s ont souligné les points suivants à améliorer :

- manque de cohérence entre le contenu de la formation et le contenu des examens ;
- fixation et communication de la date des examens au dernier moment ;
- temps d'attente parfois long entre chaque examen ;
- redondances entre les examens internes aux corps de police et les examens nationaux, ce qui suscite l'incompréhension et des interrogations en raison des différentes conditions de réussite des examens ;
- Police militaire : traductions lacunaires et insatisfaisantes des questions d'examens, ce qui rend la compréhension difficile ;
- absence de questions en italien.

3.2 Recommandations / mesures concrètes

À partir des points précités en faveur d'améliorations, il a pu être établi les recommandations et mesures concrètes suivantes qu'il s'agira de mettre en place sur le plan opérationnel.

- **Organisation des examens**

Conformément au « Règlement d'examen concernant les examens de modules ASP », les directions des examens sont tenues d'accorder suffisamment de temps de récupération aux candidat-e-s. Cependant, il ne faut pas oublier que de trop longues pauses entre chaque examen ne sont pas non plus bénéfiques.

Dans un souci d'économie et d'efficacité dans l'organisation des examens, il s'agira de planifier ceux-ci de façon la plus compacte possible et en mobilisant un minimum de ressources et d'énergie. La personne responsable de l'AQ doit ainsi se concentrer plus particulièrement sur cet aspect lors de la validation d'un module et intervenir quand elle voit que des améliorations sont possibles.

- **Informations relatives aux examens**

Les dates, les contenus ainsi que la forme des examens doivent être définis en début de cursus/formation et communiqués par les responsables de formation aux candidat-e-s de manière transparente.

- **Formation**

Les groupes de conception des examens de modules ont exclusivement utilisé les moyens didactiques ISP pour élaborer les questions. L'intégralité des contenus, des sujets et des questions est donc basée sur ces supports. Le moyen le plus simple de parvenir à une uniformité et à une harmonisation à cet égard serait que, dorénavant, tous les corps de police ou CRF utilisent les moyens didactiques ISP lors de la formation. Le problème suivant persiste cependant : pour certains modules (p. ex., Module de spécialisation 6 « Gestion des détenus »), il n'existe aucun moyen didactique correspondant. En outre, les commandant-e-s (CCPCS) souhaiteraient que l'ISP ne s'implique pas dans les questions relatives à la formation.

À partir des feedback clairs et sans équivoque formulés par les aspirant-e-s, qui soulignent parfois un écart considérable entre les contenus enseignés et les contenus évalués, la Commission de certification va proposer, ou du moins recommander, aux responsables de formation d'utiliser les moyens didactiques ISP dans le cadre de la formation.

- **Système d'examen**

Malgré l'existence d'examens certifiés par l'ISP, qui constituent en soi une attestation de performance reconnue à l'échelle nationale, les corps de police ou CRF continuent à organiser régulièrement des examens internes basés sur des règlements relatifs aux conditions de promotion et des dispositions liées aux droits du personnel. La suppression (immédiate) de ces examens se révèle ainsi pratiquement impossible à mettre en œuvre.

Les responsables de formation doivent rapidement décider, en concertation avec leur hiérarchie, s'ils ou elles souhaitent continuer à organiser ces deux types d'examens ou supprimer les examens internes aux corps de police et ainsi adapter les bases règlementaires et garder uniquement les examens de modules de l'ISP.

Sur le long terme, il semble que la dernière option soit la plus pragmatique, judicieuse et durable, étant donné que les spécificités et besoins de chaque corps de police peuvent, dans une certaine mesure, être intégrés sans problème dans les examens et/ou couverts par la formation.

- **Traduction**

Les candidat-e-s de la Police militaire, qui ont passé les examens de modules de l'ISP, ont souvent déploré le manque de qualité linguistique des questions, proportionnellement aux erreurs constatées dans les autres examens, mais aussi l'absence de contenus en italien dans tous les examens. Alors que le dernier point est lié à un manque de capacités ainsi qu'à des priorités différentes au sein du domaine Traductions de l'ISP, le premier repose notamment sur un malentendu entre la personne responsable de l'AQ et la direction des examens, qui a conduit à l'utilisation d'un document obsolète lors de la préparation des examens. Cet incident malencontreux a été pris en note et des mesures de correction ont déjà été initiées.

À l'avenir, l'ensemble des traductions sera impérativement assuré par l'ISP. Si des corps de police ou CRF souhaitent déjà intégrer des questions traduites dans les examens, une relecture ainsi qu'une validation seront effectuées par l'AQ.

- **Respect des instructions réglementaires et administration des examens**

Afin de créer des relevés de notes et des certificats uniformes et standardisés à l'aide du logiciel de gestion, il est nécessaire d'avoir un nombre de notes identique ainsi qu'une utilisation homogène des systèmes de notation qui figurent dans le guide méthodologique. Comme la Commission de certification a pris le parti de se servir de l'année pilote pour collecter des enseignements, les mettant continuellement à jour dans le guide méthodologique, les « règles du jeu » n'ont pas toujours été très claires. De plus en plus de singularités ont été découvertes, ce qui a nécessité une adaptation ou modification de ces règles.

Entretemps, des formulaires, documents et modèles ont été créés et distribués aux directions, à l'administration et au secrétariat des examens, afin que les processus de saisie des notes et d'établissement des relevés soient standardisés.

4 Plateforme d'apprentissage numérique « Konvink »

Alors que le « Concept général de formation (CGF) 2020 » se concentre en premier lieu sur la restructuration, la réorganisation et l'adaptation de la formation policière, le deuxième grand projet intitulé « Développement ISP 2020 » a, quant à lui, pour objectif de poursuivre l'organisation et le développement de l'ISP. Dans ce contexte, les termes « numérisation » et « e-learning » s'imposent comme les maîtres-mots de l'innovation et de l'adaptation de la formation policière. Avec la plateforme d'apprentissage numérique « Konvink », les ASP doivent disposer, dans le cadre de l'année pilote, de « supports didactiques numériques » utiles à l'apprentissage. À cette fin, le Module de spécialisation 5 (« Protection d'ambassade et d'ouvrage ») a été défini comme étant un « objet de test » et mis en ligne sous la forme d'une « unité d'apprentissage » et d'une « unité thématique ».

Au sein des deux cursus à Ittigen (Pol cant Berne) et Savatan (Académie de police), la plateforme d'apprentissage numérique a été pour la première fois introduite dans les cours et a fait partie intégrante des examens de modules finaux.

4.1 Constitution de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique « Protection d'ambassade et d'ouvrage »

La plateforme d'apprentissage numérique « Konvink » n'a rien d'un « e-learning » traditionnel, guidant les apprenant·e·s de A à Z, de façon linéaire ; il s'agit d'une plateforme qui affiche le savoir théorique et pratique sous plusieurs aspects (vidéos didactiques, graphiques, images, cartes heuristiques, textes défilants, etc.). Les apprenant·e·s doivent être en mesure d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques de diverses façons tout en faisant appel à leurs sens. Les connaissances sont divisées en une unité d'apprentissage et une unité thématique.

Alors que l'unité thématique répond aux questions « quoi, comment et pourquoi ? » et couvre donc les connaissances théoriques, l'unité d'apprentissage propose, quant à elle, des connaissances pratiques et opérationnelles. Ces unités, qui sont identiques et composées de plusieurs parties (correspondant aux chapitres des moyens didactiques), sont complétées par des questions de révision et d'approfondissement (choix multiple, choix unique, questions ouvertes, mini études de cas, simulations pratiques, classements, correspondances) qui contrôlent et garantissent la réussite de l'apprentissage. Une unité se conclut par une séance d'exercices (savoir, compréhension, analyse). Après avoir traité l'unité d'apprentissage et l'unité thématique en intégralité, les apprenant·e·s doivent passer un e-test (études de cas réels axées sur les compétences) pour finaliser le processus d'apprentissage.



Figure 4 : Structure de la plateforme d'apprentissage numérique « Konvink »

4.2 Concept didactique

Les séances d'exercices, qui marquent la fin de l'unité correspondante, sont structurées selon plusieurs niveaux taxonomiques (savoir, compréhension, utilisation, analyse, synthèse et évaluation).

En vue de l'introduction de la plateforme d'apprentissage numérique « Konvink » dans l'enseignement en présentiel, il existe différentes possibilités didactiques :

- **Flipped classroom (classe inversée)**

Préparation individuelle et autonome : les apprenant-e-s élaborent au préalable et de manière autonome (quand et où ils et elles le souhaitent) les contenus pédagogiques théoriques, selon les directives de l'enseignant-e (p. ex., plan de travail avec parties obligatoires).

Enseignement en présentiel : les bases théoriques préexistantes peuvent être utilisées et enrichies ou approfondies. Ainsi, dans la classe, l'attention est moins portée sur l'acquisition de connaissances que sur la mise en pratique et l'approfondissement des connaissances (théoriques) assimilées. Afin de garantir la participation active des apprenant-e-s et de les placer au cœur de l'enseignement, le travail en groupe et en binôme est mis en avant. Avec l'abandon de l'enseignement frontal, le rôle de la personne enseignante change radicalement ; celle-ci est principalement responsable de l'aménagement d'un cadre d'apprentissage favorable et fait office de conseillère, de mentor, de modératrice, de coach, de personne encadrante, etc.

La plus-value de l'« apprentissage autonome » réside en particulier dans le fait que le temps purement alloué à l'apprentissage et à l'exercice peut être réduit grâce à l'enseignement en présentiel et investi dans des activités (plus) pertinentes comme la mise en pratique.

Il est évident que cette méthode implique une réorganisation, voire l'abandon de l'enseignement en présentiel traditionnel. Il ne faut donc pas négliger le fait que le corps enseignant doit immédiatement se consacrer et s'adapter à son nouveau rôle, qui consiste à mettre en œuvre cette méthode d'enseignement de façon à ce qu'elle soit profitable.

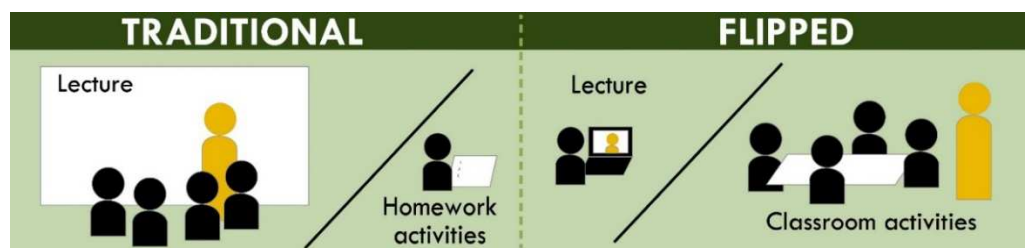


Figure 5 : Flipped classroom (classe inversée)

- **Blended learning / apprentissage mixte**

L'« apprentissage mixte » tend vers une combinaison judicieuse d'enseignement en présentiel traditionnel et de formes modernes d'e-learning, dans laquelle les plateformes numériques sont aussi incluses. L'efficacité et la flexibilité des formes d'apprentissages électroniques associées aux aspects sociaux de l'enseignement en présentiel génèrent une véritable plus-value.

La coordination fonctionnelle entre les phases d'enseignement en présentiel et les phases d'apprentissage en ligne est particulièrement importante. On distingue trois étapes en particulier :

1. Préparation : acquisition en autonomie des connaissances traitées dans l'unité d'apprentissage et dans l'unité thématique.
2. Enseignement en présentiel : mise en pratique en commun, approfondissement et échanges. Au lieu d'une simple « transmission du savoir », l'utilisation, la réflexion et l'orientation pratique sont au premier plan.
3. Consolidation : application dans le quotidien / la pratique professionnelle. Les apprenant-e-s mettent en pratique les acquis, procèdent à une analyse et documentent leurs expériences. En tant que pendant du « par cœur » pur et simple, cette étape implique le traitement, l'assimilation et l'approfondissement des contenus de différentes manières, afin que ceux-ci soient durablement retenus et gravés dans la mémoire.

Le principe de base de cette forme d'enseignement est le suivant : le savoir n'est jamais une fin en soi, mais prend une valeur plus importante uniquement grâce à sa contextualisation et aux connexions qui peuvent être faites avec différents éléments.

4.3 Intégration dans la formation

Afin que les candidat-e-s ainsi que les instructrices et instructeurs se familiarisent avec la structure et l'interface de la plateforme et y trouvent leurs marques, une formation a été organisée à Ittigen et Savatan. À cette occasion, la « feuille de route » (plan de travail) a été présentée en vue du traitement, en autonomie, de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique.

Les instructrices et instructeurs ont pu découvrir les différentes possibilités offertes afin d'intégrer la plateforme d'apprentissage numérique dans l'enseignement.

Les idées et réflexions suivantes sont déterminantes pour l'utilisation de la plateforme :

- Les candidat-e-s sont en principe libres de traiter l'unité d'apprentissage et l'unité thématique (base théorique) de la manière souhaitée, sans forcément passer par la plateforme « Konvink ». Il s'agit là de répondre aux besoins des apprenant-e-s qui préfèrent travailler avec des manuels papier « traditionnels » et aborder les contenus sur une feuille plutôt qu'à l'écran. En revanche, les questions de révision et d'approfondissement ainsi que l'e-test doivent obligatoirement être suivis en ligne par tout le monde.
- La plateforme d'apprentissage numérique doit être perçue comme un moyen auxiliaire/outil qui aide les candidat-e-s pendant le processus d'apprentissage.
- Les éléments pratiques de la formation à l'utilisation et à la contextualisation des acquis doivent toujours être enseignés de manière ciblée vers la mise en application.
- Les candidat-e-s bouclent le cycle des compétences à acquérir après avoir analysé et remis en question leurs propres connaissances et actions au terme de l'apprentissage. Cette analyse est effectuée à l'aide de la grille de compétences et du contrôle d'adéquation au poste mis à disposition.

4.4 Évaluation

Critère	Appréciation globale	
Formation à « Konvink »	Bien – très bien	
Convivialité / prise en main	Satisfaisant	
Moyens auxiliaires, outils d'apprentissage, vidéos	Satisfaisant – bien	
Durabilité	Bien – très bien	
Intégration dans l'enseignement	Bien	
Impression générale (résumé)	+	-
	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce à une préparation en amont, les questions ont pu être éclaircies directement lors de la formation • Lien entre théorie et pratique • Modulabilité (différents types d'affichage) • Réussite de l'apprentissage garantie et vérifiée à l'aide des questions de révision et d'approfondissement • Libre choix du moment et du lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop de niveaux • Peu clair, désorientant • Structure, affichage, présentation • Communication relative aux exigences floue • Beaucoup d'efforts et de travail supplémentaire à fournir en dehors de la formation → à intégrer dans l'enseignement

La collaboration constructive avec la rédaction de « Konvink » est en général jugée positive, agréable et orientée vers le but défini. Les candidat-e-s ont pu bénéficier d'une assistance rapide en cas de demandes urgentes et ont souligné la serviabilité, la prévenance et l'amabilité des personnes responsables.

En revanche, les candidat-e-s ont trouvé difficile le fait qu'aucune personne externe à la rédaction de « Konvink » ne dispose de l'autorité nécessaire pour pouvoir leur fournir une assistance directe en cas de questions d'ordre numérique ou technique. En effet, il leur fallait à chaque fois contacter le support technique, ce qui n'était pas sans perte de temps.

L'ISP doit impérativement être à la tête de la gestion, du contrôle et de la surveillance de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique dans le cadre de la formation des mentors et des coaches qui interviennent lors de l'année pratique de la nouvelle formation policière en deux phases. Ainsi, tout temps supplémentaire inutile et toute bureaucratie superflue sont évités.

4.5 Perspectives et demande

En conclusion, on ne peut que constater que, dans la formation et les examens ASP, la qualité de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique de la plateforme d'apprentissage numérique « Konvink » pour le Module de spécialisation 5 (« Protection d'ambassade et d'ouvrage ») n'est plus à prouver. Qu'ils proviennent des candidat·e·s, des instructrices et instructeurs ou de la direction des examens, les échos sont tout à fait positifs.

Ainsi, la demande suivante a été formulée : maintenir l'unité d'apprentissage et l'unité thématique « Protection d'ambassade et d'ouvrage ».

En outre, après une estimation claire des besoins et l'établissement des priorités correspondantes, il est prévu qu'une unité d'apprentissage et une unité thématique soient créées pour les autres modules.

5 Reconnaissance des équivalences

Avec la reconnaissance des diplômes existants, l'ensemble des ASP, indifféremment de la date d'obtention de leur diplôme, qui sont ou ont été lié-e-s par des rapports de service de droit public et qui souhaitent obtenir le certificat ISP sans passer les examens, peuvent demander, en passant par la voie hiérarchique et sans démarche supplémentaire, un certificat d'équivalence à leur corps d'appartenance. Les prérequis à l'établissement d'un certificat sont dans tous les cas le respect de la voie hiérarchique ainsi que l'obtention de l'aval du ou de la responsable de formation ou commandant-e.

La demande d'établissement d'un certificat se fait par voie électronique via la Plateforme nationale de formation policière (PNFP), par l'intermédiaire du Centre de coordination de l'ISP. La taxe de certificat s'élève à CHF 40.

À ce jour (date butoir : 05.06.2019), env. 863 demandes ont été reçues, en sachant que tous les corps de police n'ont pas encore traité celles qui leur ont été adressées.

6 Finances

6.1 Aperçu des dépenses liées au projet

Charges	Montants
Dépenses liées au sous-projet 2 (Ectaveo, infrastructure, subsistance, etc.)	CHF 104 900
Traductions liées au sous-projet 2	CHF 34 500
Conception de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique « Protection d'ambassade et d'ouvrage » (Ectaveo, etc.)	CHF 172 450
Traduction de l'unité d'apprentissage et de l'unité thématique « Protection d'ambassade et d'ouvrage »	CHF 14 950
Total	CHF 326 800

6.2 Modèle tarifaire de l'ISP

Avec le modèle de financement ASP, qui a été approuvé par la Commission paritaire, les corps de police ou CRF qui organisent les examens de modules doivent s'acquitter, depuis le 01.01.2019, de la taxe suivante :

Taxe d'examen par candidat·e et par module : CHF 180

A contrario, l'ensemble des organes qui assurent le bon déroulement des examens reçoivent une indemnité journalière de CHF 100 et semi-journalière de CHF 50 de la part de l'ISP. De plus, l'ISP prend en charge l'intégralité des frais (subsistance, déplacements, nuitées). Les membres des organes d'examens correspondants reçoivent un e-mail via la PNFP leur indiquant la procédure de saisie de leurs honoraires.

Pour le décompte annuel, l'ISP dispose d'un fonds de péréquation : en cas de solde positif, le bénéfice est disponible pour des investissements tels que des projets ou permet aux corps de police ou CRF de jouir d'une réduction de frais. En revanche, en cas de solde négatif, les frais sont revus à la hausse. Sur ce point, il est crucial d'assurer une transparence totale vis-à-vis de la Commission paritaire.

7 Bilan

En conclusion, nous pouvons tirer un bilan très positif de l'année pilote, avec l'organisation des examens de modules en quatre lieux. L'uniformisation, l'harmonisation et la standardisation des examens de modules ainsi que l'établissement d'un système de certification ont permis les avancées suivantes :

- proposer une attestation (certificat) officielle, reconnue dans toute la Suisse ;
- revaloriser le profil de la profession d'ASP ;
- renforcer l'intérêt pour la formation ainsi que l'importance de cette catégorie professionnelle ;
- attirer l'attention sur cette « minorité » au sein du paysage policier et « dépolssiérer » l'image d'une profession qui avait tendance à passer inaperçue ;
- permettre aux diplômé·e·s d'accéder au secteur privé ou de bénéficier de formations de base et continues en dehors du domaine policier (« pas de diplôme sans passerelles ») ;
- mettre en place des principes uniformes dans les cantons et les régions (comparabilité) ;
- créer une réelle plus-value pour chaque participant·e.

8 Perspectives / prochaines étapes

À l'heure actuelle, les examens suivants sont planifiés pour l'année 2019 :

Quand ?	Par qui ?	Où ?	Modules
Mai/juin 2019	Académie de police	Savatan	MB, MS 2, MS 5, MS 6, MS 8
Août – décembre 2019	Kapo BE	Ittigen	MB, MS 1, MS 2, MS 5, MS 7, MS 8
Octobre 2019	Pol cant TI	Giubiasco	MB, MS 1, MS 2, MS 4
Octobre/novembre 2019	Académie de police	Savatan	MB, MS 2, MS 5, MS 6, MS 8
Novembre/décembre 2019	Pol cant GE	CFP Carouge	MB, MS 1, MS 4

De plus, des négociations sont en cours avec les partenaires et personnes intéressées par le système de certification ASP ci-après :

- L'Office fédéral de la police (fedpol), Service fédéral de sécurité (SFS)
- La Garde suisse pontificale
- Le Corps des gardes-frontière (Cgfr)/la Douane
- La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra)

Le 10 juillet 2019, un nouvel atelier de conception des examens de modules est prévu à Berne. Les objectifs seront de faire le bilan de l'année écoulée et de s'en servir comme base pour élaborer de nouvelles questions d'examens.

9 Annexes

- Règlement d'examen concernant les examens de modules ASP
- Guide méthodologique relatif au règlement d'examen concernant les examens de modules ASP
- Évaluations (vue d'ensemble des réponses au sondage)
- « Feuille de route » (Konvink)

10 Abréviations

AQ	Assurance qualité
ASP	Assistant·e·s de sécurité publique
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCPCS	Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse
CGF 2020	Concept général de formation 2020
Cgfr	Corps des gardes-frontière
CRF	Centre régional de formation
fedpol	Office fédéral de la police
FSFP	Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
ISP	Institut Suisse de Police
Kapo	<i>Kantonspolizei</i>
MS	Module de spécialisation
Nagra	Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs
Pol cant	Police cantonale/ <i>Polizia cantonale</i>
PNFP	Plateforme nationale de formation policière
SCPVS	Société des Chefs des Polices des Villes de Suisse
SFS	Service fédéral de sécurité